**CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal de la commune de Serqueux s’est réuni à la salle de réunion de la mairie le lundi 6 décembre **2021** à 20h30 sous la présidence de madame CLAUDE Christelle Maire.

**Présents** : Mmes CLAUDE Christelle, , BELARGENT Julie, SCHROETER Emilie, Mrs BELLORTI David, CLAUSSE Emmanuel, CORNEVIN Hervé, THIBAUT Jean-Claude, THIVET Eric, THIBAUT Johann,

**Absents** excusés : SCHROETER Ursule donne procuration à SCHROTER Emilie

**Secrétaire de séance** : BELLORTI David

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 15/10/2021

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

* **Inscription à l’état d’assiette – destination des coupes – exercice 2022 :**

Les parcelles 6.1/15/22/42/43/56/66/69/71/79/91/97/98 sont inscrites à l’état d’assiette pour l’année 2022.

Les parcelles 42/43/69/71/79 seront mises en vente en bloc et sur pied par les soins l’ONF.

Les coupes affouagères pour 2022 seront les parcelles 6.1/56.

Les parcelles 15/22/66/91/97/98 seront exploitées en régie par l’ONF.

* **Clôture du rôle des affouages – année 2021 :**

Considérant que le rôle des affouages a été ouvert le 8 novembre 2021 et qu’un délai de 15jours a été laissé aux habitants pour formuler leurs réclamations, le conseil municipal, à l’unanimité, décide que ce rôle est clos, arrête à 19 le nombre des affouagistes et fixe à 35€ le montant de la taxe affouagère pour l’année 2021.

* **Tarifs communaux – année 2022 :**

A l’unanimité, le conseil municipal décide de reconduire les tarifs communaux pour l’année 2022 :

**SERVICE EAU :**

- m3 d'eau potable : 1,25 €

- redevance pollution : 0,28 € par m3

**- location compteur : 30 €**

- remplacement compteur en cas de négligence du consommateur : 60 €

Tous ces tarifs seront assujettis à la T.V.A. au taux en vigueur.

**CIMETIERE :**

-concession 15 ans 75€

-concession 30 ans 125€

-concession 50 ans 185€

**COLUMBARIUM : 1 case pour 2/3 urnes**

-15 ans : 700€

-30 ans : 1000€

**JARDIN DU SOUVENIR** : dépôt des cendres dans le puit au pied de la stèle : 70€

**SALLE DES FETES** :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **TARIFS** | **Habitants de Serqueux** | **Extérieurs** |
| ½ journée | 40€ | 60€ |
| journée | 80€ | 100€ |
| weekend | 150€ | 200€ |

Caution de 350€ à la signature du contrat.

* **Maison forestière (rue du Four) :**

Le Maire fait part au conseil municipal du compte rendu de la commission des bâtiments et voirie réuni le 23 novembre dernier.

La maison forestière n’est plus louée depuis le mois d’avril. Elle doit être réhabilitée et remise aux normes électriques et énergétiques. Des devis ont été établis pour une première estimation globale qui s’élève à 57250€ (électricité, isolation, dalle, carrelage). Les portes et fenêtres ont été remplacées et déduction faite des subventions le coût restant à la charge de la commune est de 8752€ soit un total de 66008€.

A cela, il faut rajouter les peintures, l’aménagement de la cuisine, le changement de la porte de garage, l’aménagement de la terrasse et du jardin.

D’une superficie de 206M2 habitable, cette maison demande un très gros investissement et dans le futur d’autres travaux devront intervenir (remplacement chaudière, réfection du toit).

C’est pourquoi, après en avoir délibéré et par 9 voix pour et une voix contre, le conseil décide de la vente de cette maison. Les modalités de vente seront fixées ultérieurement.

* **Réfection des trottoirs :**

Le Maire propose d’établir un plan de réfection des trottoirs étalé sur plusieurs années en débutant par tous les morceaux de trottoirs moitié enherbés, moitié caillouteux.

Des devis ont été établis pour une première tranche de travaux couvrant la rue du Mont, la ruelle Picherotte, la rue de la Cour, la rue du Four, la rue Gaudriot, la ruelle Mochat, la rue des Grippots, la rue Fourgueneau, le devant de la mairie et une partie du parking, le devant de l’espace Saint Blaise, la petite allée à l’entrée du cimetière. Le montant s’élève à 36127€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le montant estimatif et descriptif des travaux et sollicitera diverses subventions.

* **Droit de préemption (parcelle D664 )**

Maître Thiebaut nous fait savoir que Mme Louise HENRY a l’intention de vendre diverses parcelles dont la parcelle D664 d’une superficie de 5a87ca au lieu-dit « Le Mal au Mont » jouxtant une parcelle de même nature appartenant à la commune qui peut de ce fait exercer son droit de préemption sur ladite parcelle.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil municipal refuse d’exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée D664.

* **Convention d’adhésion à la mission du R.G.P.D (Règlement Général sur la Protection des données)déployée par le centre de gestion de la Haute-Marne**

En vertu des dispositions législatives et réglementaires concernant le RGPD, le CDG 52 propose une mise à disposition de moyens humains et matériels au profit des collectivités en vue de les accompagner dans la mise en conformité avec le RGPD. Droits et obligations sont définis dans la présente convention qui prendra effet au 1/01/2022 pour une durée de 4 années .

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

**QUESTIONS DIVERSES :**

* Le projet de délibération concernant la participation financière à la protection sociale complémentaire a reçu un avis favorable du comité technique du CDG52 . Il sera acté et prendra effet au 1/01/2022.
* Sous réserve des contraintes sanitaires, **le calendrier des fêtes communales** se présente ainsi :

-15 janvier – vœux du Maire

-27 mars – repas des ainés

-29 mai – fête des mères

-13 et 14 juillet – fête nationale

-7 août – repas champêtre

-4 septembre- fête patronale (sous réserve de forains disponibles)

-2 décembre- Téléthon

* **Village fleuri :**

Le Maire a proposé au conseil municipal de s’inscrire à l’opération « villes et villages fleuris » pour 2022 . Cet engagement de la commune est en faveur de l’amélioration du cadre de vie. Proposition acceptée à l’unanimité.

A Serqueux, le 7/12/2021

Le Maire,

CLAUDE Christelle

La séance est levée à 22h50

A Serqueux, le 19/10/2021

Le Maire,

CLAUDE Christelle